

AR PREFECTURE

017-200041523-20200325-DEC188_2020-AU
Reçu le 25/03/2020

H A U T E



Décision n°188 / 2020
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 9 : de décider de la conclusion de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communautaire non constitutive de droits réels avec :

- **SOCIETE DE FORMATION INDUSTRIELLE EN PRODUCTIQUE** pour l'occupation de locaux dans un immeuble sis Chemin de l'usine 17130 MONTENDRE, à compter du 23 mars 2020 au 12 juin 2020.

Le montant mensuel de cette mise à disposition est de 1 600 € HT charges comprises (avec une période d'interruption du 11 mai 2020 au 6 juin 2020).

Fait à Jonzac,

Le 23 MARS 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex